

**Compte rendu Atelier VOCES**  
**Séance 3 – jeudi 28 janvier**

**Présents :** Juliette DELOYE, Audrey KICHELEWSKI, Anne RAUNER, Benoit TOCK, Thomas BRUNNER.

**Excusées :** Sylvie DONNAT, Isabelle LABOULAIS.

---

**I. POINT INFORMATIONS**

**1) Brèves**

a) Composition du comité scientifique :

- Martin Glessgen (Zurich/EPHE, romaniste) – ancien français notamment
  - Jean-François Nieuws (Namur, PRAME - historien) : Nord de la France/Pays-Bas
  - Thomas Scharff (Braunschweig, historien) : Italie
  - Johann Petitjean (Poitiers, moderniste)
  - Benoît-Michel Tock (Strasbourg, diplomate, historien) : Nord de la France/Pays-Bas
  - Paul Bertrand (Louvain-la-N., diplomate, historien) : Nord de la France/Pays-Bas
  - Pierre Chastang (historien Versailles St-Quentin, historien) – France méridionale
  - Anna Adamska (Utrecht) : historienne – Europe Centrale
  - Marco Mostert (Utrecht) : historien – Pays-Bas / Mer du Nord
  - Serge Lusignan (Montréal) : historien (histoire linguistique) - France, îles Britanniques
  - Maria Selig (Ratisbonne) : romaniste – Espace français (occitan notamment)
  - Claudine Moulin (Trèves, germaniste [fin Moyen Âge-époque moderne])
  - Eloísa Ramírez Vaquero (Pampelune, historienne médiéviste) : Espagne
  - Francesca Tinti (Université de Pays Basque, historienne médiéviste italienne mais qui enseigne en Espagne) : Espagne, Italie
  - Rosário Barbosa Morujão (historienne médiéviste – Coimbra) : elle est disposée à traduire les termes en portugais.
  - Michael Clanchy (médiéviste – Londres) : îles Britanniques
  - Filippo de Vivo (moderniste XVIe s.- Londres)<sup>1</sup>
  - Nicolas Schapira (moderniste – Paris-Est-Marne-la-Vallée/GRIHL)
  - Anne Bergeron (moderniste)
- Soit 19 membres pour l’instant (dont 4 modernistes)

b) Procédé de validation des notices :

étant donné la taille du comité, attendre un consensus sur la validation de chaque notice risque d’être long et inefficace.

T. Brunner propose d’établir un quorum et de procéder par vote : si 6 membres valident une définition, que personne ne s’oppose au texte, on pourra la mettre en ligne.

Points encore à régler

- validation de la plateforme actuelle => il faut finir les corrections sur les notices déjà en ligne et en compléter certaines.
- système de vote électronique par moodle ou équivalent comme studs ? Cela peut poser difficulté puisque ça laisse apparaître les avis des autres, le risque est moins d’une influence sur le vote, que de ne pas susciter plus de six interventions par validation, alors que les notices gagneraient à obtenir le maximum de voix.
- il faudra également fixer des délais : que se passera-t-il si à une date donnée nous n’avons pas assez de votes ?

---

<sup>1</sup> VOCES est désormais référencé sur son site : <http://www.bbk.ac.uk/history/archives/links>

- affichage du CS: les noms des membres devront figurer sur le site, il faut prévoir une rubrique et trancher sur les informations qui y figureront (nom, institution, spécialité ?, renvoi vers page professionnelle ?)

## II. FORME DES NOTICES

L'essentiel de la discussion porte sur le cadrage des notices.

### Finalité de VOCES

VOCES entend rendre compte de l'état de la recherche (historique) sur la scripturalité afin de constituer un outil, si possible à jour, des notions et concepts en usage dans ce domaine à l'échelle internationale.

Il résulte de ce projet, que toute notice doit s'appuyer sur une ou des références scientifiques. Elle doit viser à donner une définition claire de la notion, qui au moins dans un premier moment du texte doit être courte et efficace. On évitera les exemples particuliers donnés à titre illustratif, la notice doit être synthétique et donner une présentation plutôt conceptuelle ou théorique.

Pour rendre compte des débats ou des divergences de vue dans la production scientifique, le Rédacteur/la Rédactrice principal.e d'une notice tentera de rendre compte des éventuelles nuances développées par différents auteurs, de montrer si besoin les divergences entre les points de vue disciplinaire ainsi que le cas échéant des évolutions chronologiques. L'historicité des notions ne doit pas être gommée. La notice peut être découpée en plusieurs points, marquant clairement les différentes acceptions et nuances.

Lorsque la notion n'a pas un caractère général, Il faudra être attentif à préciser la période ou le « régime de scripturalité » durant lequel elle fut valide ou opérante.

Le nom des auteurs qui ont forgé ou défini telle ou telle notion doit être mentionné (première occurrence Prénom + Nom, puis initiale pour le prénom ; la référence bibliographique doit être donnée de façon complète et précise, c'est-à-dire pas seulement le titre de l'ouvrage mais si possible la page ou le passage précis).

On évitera d'accumuler les citations, mais lorsqu'elles apparaissent, elles devront être clairement attribuées à leur auteur.

Les références bibliographiques seront données suivant le canevas utilisé sur le site :

Monographie :

NOM (Prénom), *titre en italique*, ville d'édition, date (collection, n° dans la collection).

Articles de périodique :

NOM (Prénom), « titre de l'article en romain entre guillemets français », *titre de la revue*, tome ou numéro, année, p. (début et fin de l'article et pas seulement du passage cité dans la notice).

Articles d'ouvrage collectif:

NOM (Prénom), « titre de l'article en romain entre guillemets français », dans *titre de l'ouvrage*, Prénom NOM [et...], éd. [ou dir.], ville d'édition, date (collection, n° dans la collection), p. (début et fin de l'article et pas seulement du passage cité dans la notice).

### Individualisation ou regroupement des notices ?

Dans un mail, A. Marques avait suggéré des regroupements thématiques de notice pour des notions proches. La proposition est discutée, elle induit une présentation synthétique de type dictionnaire encyclopédique, ce qui s'éloigne un peu de l'idée d'avoir des notices pour chaque

notion. De toute façon, les rédacteurs/rédactrices de notices veilleront à préciser des renvois vers d'autres entrées de VOCES.

La question se pose aussi pour les notices qui définissent un terme en langue étrangère (allemand et anglais principalement) : faut-il proposer une traduction ? Si la traduction est d'un usage attesté, il faut la signaler, sinon, il faudra simplement indiquer « proposition de traduction » et même créer une rubrique dédiée à cela.

On décide de laisser une entrée par forme en langue étrangère, à défaut de donner une notice pour chaque terme. Toutefois, lorsque des nuances apparaissent entre des termes « équivalents » entre langues étrangères, il conviendrait de conserver une notice pour chaque terme et de faire des renvois vers les notices liées.

La discussion en était arrivée à ce point et la séance allait être levée lorsque T. Brunner a vu qu'il venait de recevoir un mail de Hagen Keller, qui motivait son refus d'entrer dans le comité scientifique par l'impossibilité à son sens, d'adapter vraiment des notions d'une langue à l'autre (mail en annexe). Ce point sera abordé la prochaine fois.

#### **Annexe : courriel de Hagen Keller**

haben Sie besten Dank für die Anfrage, ob ich im wissenschaftlichen Ausschuss von VOCES mitarbeiten möchte. Von meiner Beschäftigung mit dem Problem der Schriftlichkeit fühle ich mich fast verpflichtet, in dem Gremium mitzuwirken. Dennoch möchte ich es nicht tun, und zwar aus folgendem Grund. Ich habe grundsätzliche Bedenken gegen den Versuch, solche Wortgleichungen zu erstellen. Die korrespondierenden Begriffe haben in jeder Sprache ihr eigenes Bedeutungsspektrum, das sich nicht auf Definitionen reduzieren lässt. Damit würde man letztlich eine von der allgemeinen Sprache abgehobene Kunstsprache für Eingeweihte schaffen. Ein vergleichbarer Vorschlag von Prof. Cinzio Violante (Pisa) für die Terminologie von Herrschaft/Adel usw. wurde Mitte der 1960er Jahre am DHI Rom diskutiert und schließlich verworfen.

Bei wichtigen Gleichungen Ihrer Liste müsste ich in eine Diskussion eintreten, die Ihr Vorhaben nicht fördern, sondern bremsen würde. Was z. B. für "pragmatische Schriftlichkeit" im französischen Vorschlag steht, widerspricht allem, was wir in Münster 14 Jahre lang im SFB 231 unter dem Titel "Träger, Felder, Formen pragmatischer Schriftlichkeit im Mittelalter" erforscht haben. Vgl. dazu auch, was Prof. Michel Parisse in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, hg. v. Jean-Claude Schmitt - Otto Gerhard Oexle, Paris 2002, S. 167-169, geschrieben hat (vgl. auch ebd. S. 187 Anm. 1).

Ich bitte um Verständnis dafür, dass ich nicht Zeit in ein Vorhaben investieren möchte, an dessen Sinn ich zweifle. Die Absage fällt mir angesichts der Beteiligung mehrerer von mir sehr geschätzter Kollegen schwer. Zu den Problemen bei der Übertragung wissenschaftlicher Begriffe von einer Sprache in eine andere habe ich mich im Rahmen thematischer Publikationen mehrfach geäußert.

#### *Traduction rapide d'A. Rauner*

Un grand merci de m'avoir proposé d'entrer dans le comité scientifique de VOCES. Du fait de mes activités de recherches sur les pratiques de l'écrit, je me sens presque obligé de participer au comité. Cependant, je ne le ferai pas pour diverses raisons.

J'é mets des réserves de principe sur les tentatives de constituer de tels lexiques. Les concepts ont dans leur propre langue leur propre faisceau de significations qui ne peuvent pas être réduits à une définition. Ainsi l'on travaillerait une langue artificielle et abstraite pour initiés. Une proposition semblable de C. Violante (Pise) pour le vocabulaire du pouvoir/ de la noblesse a été discuté au milieu des années 1960 au DHI Rome et finalement abandonné.

Je devrais entrer dans une discussion à propos de quelques points importants, qui devraient non pas encourager votre projet mais le projet. Par ex, ce qui figure dans la proposition française de « pragmatische Schriftlichkeit » contredit les recherches faites pendant 14 ans par le groupe SFB 231 de Munich sous le titre : « "Träger, Felder, Formen pragmatischer Schriftlichkeit im Mittelalter". Voir à ce propos, Michel Parisse in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, hg. v. Jean-Claude Schmitt - Otto Gerhard Oexle, Paris 2002, S. 167-169 (voir aussi S. 187 Anm. 1).

J'espère que vous comprendrez que je ne souhaite pas investir du temps dans un projet alors que je doute de son intérêt. Cette réponse négative m'est difficile du fait de la participation de certains collègues que j'apprécie profondément. Au sujet des problèmes de transposition d'un concept scientifique d'une langue à l'autre, je me suis déjà exprimé plusieurs fois dans des publications thématiques.